

Conditions générales de vente

Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Autonomie Paris Saint-Jacques pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Procédure d'inscription, Conditions financières et modalités de règlement :

L'inscription à une formation se fait par l'envoi de la convention de formation signée accompagnée d'un acompte de 30%.

Notre structure n'étant pas soumise à la TVA, les tarifs indiqués sur les supports de présentation sont nets.

Le règlement du solde de la formation s'effectue à réception d'une facture émise à l'issue de la formation.

Annulation, absence ou interruption d'une formation :

En cas de renoncement par le client à une formation dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation, le client s'engage au versement de 50% du montant global de la prestation à titre de dédommagement.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par l'OPCO.

En cas d'annulation d'une formation à l'initiative de l'organisme de formation, il sera proposé au client le report de la formation ou son remboursement intégral des sommes déjà versées.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est disponible sur demande et transmis avec la convention et le programme de formation.

Propriété intellectuelle :

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations d'Autonomie Paris Saint-Jacques (par exemple, mais non exclusivement : documents de communication, supports pédagogiques, textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de l'association.

Protection des données à caractère personnel :

Autonomie Paris Saint-Jacques s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978

« Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, les apprenants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Aucune information concernant les apprenants n'est cédée à des tiers.

Droit applicable :

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent.